



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 3 avril 2020  
Convocation des conseillers :  
le 3 avril 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 10 avril 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

**Excusés :** Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 6.4. Avenant à la convention avec l'association « Independent Little Lies » ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ci-après dénommée « la Ville » d'une part et l'association sans but lucratif « Independent Little Lies A.S.B.L. », ci-après dénommée « l'Association » d'autre part;

Considérant que la ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 23 avril 2018;

L'article 1 « Objet » est complété de la manière suivante :

### « Article 1er : Objet »

L'Association souhaite continuer à mettre en place divers projets à caractère culturel et socio-culturel sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Les projets envisagés visent notamment une démarche de sensibilisation auprès de personnes et associations de différentes disciplines, formations, générations, et cultures. Cette offre s'adresse surtout aux citoyens eschois ainsi qu'à toute personne intéressée.

L'objectif principal de ces activités est de contribuer activement à la mise en place de la stratégie culturelle [Connexions].

La Ville souhaite, de son côté, soutenir ces activités.

En plus des divers projets à caractère culturel et socio-culturel sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Ville souhaite participer financièrement au Projet Biergerbühn, alors qu'il s'agit d'une mesure pilote dans le cadre de l'Agenda 21 Culture Ville Pilote.

Biergerbühn est un projet de théâtre participatif, lancé par le collectif de théâtre Independent Little Lies en 2017. Les participant(e)s peuvent être de tout âge et de toutes les origines. Dans des ateliers de théâtre, les participant(e)s sont encadrés par des professionnel(le)s du spectacle vivant qui leur présentent toutes les facettes des arts de la scène : jeu théâtral, danse, mouvement, improvisation, écriture... Les participant(e)s découvrent et exercent leur créativité en développant un spectacle qui reflète leurs interrogations et leurs visions du monde. La Biergerbühn est un espace de rencontre et d'échange, un espace créatif et collectif localisé sur le terrain de ville d'Esch-sur-Alzette.

La ville souhaite également mettre à disposition de l'association un subside couvrant les frais liés au loyer pour un local administratif que l'association occupe depuis le 1er septembre à Esch-sur-Alzette pour ses activités administratives.

L'Association est libre de rechercher d'autres partenaires pour le financement de ces activités. »

L'article 3.1.1. « Participation financière de la Ville » est complété de la manière suivante :

« 3.1.1. Participation financière de la Ville »

La Ville accorde une subvention annuelle de **110.000.- € (cent dix mille euros)** à l'Association, qui se compose comme suit :

- **5.000,00.-€ (cinq mille euros)** à titre de loyer des locaux mis à disposition de l'association sans but lucratif « Independant Little Lies » ;
- **35.000,00.-€ (trente-cinq mille euros)** à titre de participation financière pour les projets à caractère culturel et socio-culturel ; et
- **70.000,00.-€ (soixante-dix mille euros)** à titre de participation au projet « Biergerbühn »

La Ville accepte le cumul de financements, subventions et subsides régionaux, interrégionaux, nationaux et européens. »

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve  
à l'unanimité**

l'avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif « Independant Little Lies A.S.B.L. ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre